Nations Unies E/2014/61



Conseil économique et social

Distr. générale 17 avril 2014 Français Original : anglais

Session de 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Régler les problèmes actuels et ceux qui se profilent à l'horizon pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Tout au long de la série de conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui a culminé en 2000 avec le Sommet du Millénaire et l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde entier se sont engagés à atteindre pleinement, et dans les délais convenus, les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, en les intégrant au programme de l'ONU en matière de développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont venus appeler l'attention sur les questions de développement et susciter un nouvel élan. Si des progrès considérables et appréciables ont été accomplis pour bon nombre des cibles fixées, de vastes écarts subsistent en fonction des pays et des objectifs et de nouveaux défis se profilent à l'horizon. Tout nouveau programme de développement devra prendre en compte les changements radicaux survenus depuis 2000 sur la scène international et s'inscrire dans une vision de portée universelle qui embrasse un éventail plus large de questions et les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), selon le principe de responsabilités communes mais différenciées.





^{*} E/2014/1/Rev.1, annexe II.

Le présent rapport porte sur les défis qu'il faut et faudra relever pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et préserver à l'avenir les acquis du développement. On y trouvera présentés les principaux catalyseurs et facilitateurs de développement qui offrent, à tous les niveaux, la possibilité d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement notamment une direction efficace et des cadres directeurs adaptés. Il y est recommandé de formuler des stratégies avisées de développement national, de mettre en place de solides institutions publiques et d'instaurer des environnements porteurs de paix, de stabilité et de respect des droits de l'homme. Des mesures sont aussi proposées pour permettre un développement plus inclusif, équitable et durable. L'accent est mis dans le rapport sur la nécessité de transformations structurelles pour engendrer une croissance axée sur l'emploi, assurer une répartition équitable des richesses et mettre en place des cadres de politique sociale cohérents qui s'attaquent aux inégalités à l'échelle nationale et internationale. Des examens périodiques approfondis à partir de données fiables, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports, notamment dans le cadre de mécanismes qui favorisent la responsabilisation et la transparence, seront essentiels à la réussite d'une telle démarche. Il est noté dans le rapport que le renforcement des capacités, la technologie et l'utilisation efficace des « mégadonnées » sont susceptibles d'améliorer les procédures de mise en oeuvre, d'examen et de suivi.

I. Introduction

- 1. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a constitué une étape décisive de l'action international en faveur du développement et a eu pour effet de mieux faire connaître le programme de l'ONU en matière de développement. Ces objectifs témoignent d'un virage pris à l'échelle mondiale vers une démarche qui place le développement humain au cœur de l'action internationale en faveur du développement en mettant l'accent sur les résultats, avec des cibles et indicateurs adaptés permettant de mesurer les progrès accomplis.
- 2. À supposer que toutes les parties prenantes tiennent leurs engagements, plusieurs cibles des objectifs du Millénaire pour le développement devraient être atteintes en 2015. Certaines le sont déjà : ainsi, la cible relative à la réduction de la pauvreté mondiale a été atteinte avec cinq années d'avance. Cependant, malgré des avancées notables, en l'absence de véritable volonté nationale et sans coopération régionale et mondiale, de nombreux pays ne parviendront pas à atteindre l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement, Le partenariat mondial pour le développement doit encore être renforcé pour permettre une application plus rapide des politiques voulues.
- 3. Les gouvernements jouent un rôle de premier plan en encadrant l'application de politiques cohérentes aux niveaux local, national, régional et international. De nombreuses autres parties prenantes, dont la société civile, le secteur privé et les organisations philanthropiques, s'engagent de plus en plus et jouent un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs fixés en matière de développement. Leur apport sera crucial dans les mois qui nous séparent de l'échéance de 2015.
- 4. Alors que la date retenue se rapproche à grands pas, il y a trois grandes priorités : a) accélérer les progrès pour atteindre les cibles fixées; b) réduire les écarts de résultats entre les pays et en leur sein; et c) consolider les acquis tout en surmontant les nouveaux obstacles au développement qui se font jour, afin de faciliter la transition vers le programme de développement pour l'après-2015.
- 5. Il faudra répondre à ces priorités dans un contexte international en constante évolution où les problèmes de développement durable sont plus urgents que jamais. La pauvreté demeure généralisée mais la majorité des pauvres vit désormais dans des pays à revenu intermédiaire. Dans de nombreux pays, les inégalités continuent de se creuser. Les économies émergentes occupent une place de plus en plus importante dans le paysage économique et commercial et mondial dans le développement marqué par l'émergence de multiples acteurs.
- 6. Le monde contemporain exige une nouvelle vision et un cadre de développement fondé sur les valeurs et principes consacrés dans la Déclaration du Millénaire. Dans le document final de la manifestation spéciale consacrée le 25 septembre 2013 par le Président de l'Assemblée générale au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 68/6 de l'Assemblée générale), les États Membres sont convenus d'une feuille de route prévoyant un cadre unique et une série d'objectifs qui soient universels et applicables à tous les pays, tout en tenant compte des différents contextes nationaux et en respectant les politiques et priorités nationales.
- 7. C'est dans ce contexte que le présent rapport aborde le thème de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social en 2014. Il y est reconnu que de

14-30371 **3/30**

nombreux facteurs se conjuguant pour entraver ou faciliter les progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Le présent rapport fait fond sur plusieurs contributions phares sur la question, notamment le rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202 et Corr.1), les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le rapport de 2013 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement intitulé « Le partenariat mondial pour le développement : les défis à relever », le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, intitulé *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable* 1 et les rapports de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015.

8. Le présent rapport traite de trois domaines déterminants dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la consolidation des acquis du développement à l'avenir : les facilitateurs et catalyseurs de progrès en matière de développement, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (en deuxième partie), la consolidation des acquis de développement grâce à un développement porteur d'intégration (en troisième partie) et la mesure des progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les activités de suivi et l'application du principe de responsabilité après 2015 (en quatrième partie). Les principales conclusions et recommandations sont présentées dans la cinquième partie.

II. Facilitateurs et catalyseurs de progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement

- 9. Avec plus de 10 ans de recul, on sait désormais ce qui marche ou ne marche pas pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, même s'il n'existe pas de recette miracle applicable à tous les pays. La maîtrise des processus à l'échelle nationale, la bonne gestion des politiques et l'existence d'un climat sociopolitique pacifique et d'un environnement économique stable, soutenus de façon cohérente par tous les partenaires, y compris les organismes des Nations Unies, sont des ingrédients incontournables. Il faut aussi pouvoir compter sur une direction efficace et des stratégies participatives procédant d'une vision nationale du développement et d'une démarche claires ancrées dans un cadre juridique, politique et institutionnel renforcé qui permette de préserver les acquis du développement.
- 10. Mais il faut aussi que l'environnement externe soit stable et propice, fondé sur une large vision de la coopération au service du développement, qui englobe l'assistance technique, le financement à des conditions préférentielles, le financement anticyclique et d'autres types de transferts. Des règles inclusives, transparentes et favorables et des dispositifs de gouvernance tenant compte des problèmes systémiques dans les domaines du commerce, de la finance et de la technologie, entre autres, sont tout aussi importants.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente F.13.15.

A. Des modifications des politiques et législations en vigueur propices au développement

Visions et stratégies nationales en faveur du développement

- 11. Les visions et stratégies nationales en ce qui concerne le développement sont au cœur de la conception et de la mise en œuvre de politiques générales favorisant les objectifs de développement, dont ceux du Millénaire, et l'ensemble des objectifs de développement arrêtés au niveau international à partir des années 90. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont une portée mondiale, mais les pays les ont adaptés au contexte national en se fixant leurs propres objectifs, quelque peu différents, quoique convergents. Ainsi, dans le rapport de 2005 sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Colombie, l'objectif national a été adapté pour faire passer la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté de 20,4 % à 8,8 %. Les cadres d'action nationaux sont aussi des mécanismes essentiels de suivi des progrès, qui rendent les gouvernements comptables des résultats de leurs programmes de développement.
- 12. La communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, continue de s'employer à appuyer les efforts de développement des pays en tenant compte de leurs politiques. Les organismes des Nations Unies s'efforcent aussi avec leurs partenaires d'aider les gouvernements. En 2008, ils avaient aidé 73 pays² à intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs plans nationaux, de diverses manières : a) adoption de processus de planification inclusifs; b) examen des stratégies existantes et détermination de points de référence; c) évaluation des besoins liés aux objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne les infrastructures, les ressources humaines et les fonds nécessaires pour les interventions; et d) élaboration de stratégies nationales à court et à moyen terme pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
- 13. Les investissements et la prestation de services à l'échelle infranationale et locale sont des éléments importants pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs de développement nationaux ont été incorporés dans des stratégies consistant à replacer les objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte local, avec la participation et l'implication des communautés locales pour qu'elles puissent s'approprier les projets. Au Niger, par exemple, les communautés locales ont participé à la conception d'un système de collecte des impôts locaux et à la rénovation d'une école et d'un hôpital³. Au Brésil, les capacités du Gouvernement, des organismes de la société civile et de la population ont été renforcées afin de contrôler les dépenses sociales et de garantir le financement des besoins prioritaires à l'échelle locale. Une fois les objectifs de développement replacés dans leur contexte local, les autorités locales peuvent tenir les gouvernements informés de leurs besoins spécifiques, et les inégalités au sein d'un même pays et les poches de pauvreté peuvent être plus facilement repérées.
- 14. La plupart des mesures ont été accompagnées de modifications des lois, décisions gouvernementales, décrets ministériels, arrêtés locaux et normes techniques en vigueur. Dans certains cas, la législation a été modifiée afin de mieux combattre la

² Gonzalo Pizarro, « Lessons from the operationalization of the MDGs », Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), document de travail nº 10, décembre 2013.

14-30371 5/30

-

³ Organisation des Nations Unies et PNUD, Synthèse des rapports nationaux pour Rio +20, 2012.

discrimination touchant certains groupes spécifiques, comme dans le cas des lois relatives à l'égalité des sexes (objectif 3) au Monténégro, au Pakistan et au Tadjikistan, ou pour combler les lacunes des textes régissant l'application des droits des personnes vivant avec le VIH/sida et des populations à risque (objectif 6), comme au Bangladesh, au Kirghizistan et au Lesotho. Dans d'autres cas, les changements sont intervenus dans les secteurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, comme pour l'intégration des droits en matière de santé procréative et sexuelle (objectifs 4 et 5) dans les lois et projets de loi, y compris sur le plan constitutionnel en Albanie, au Pérou et au Rwanda. En rapport à l'objectif 7, des lois et des règlements régissant l'utilisation des ressources de l'environnement afin de préserver la biodiversité et d'élargir l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été adoptés au Belize, au Niger et en République-Unie de Tanzanie⁴.

- 15. Certains pays ont articulé une vision nationale à partir de priorités qui leur sont propres; par exemple, le Bhoutan, la Bolivie, le Costa Rica, la Jamaïque, le Pakistan, le Viet Nam et la Zambie ont ainsi mis en avant les concepts de bonheur national brut, de droit à un environnement sain et écologiquement équilibré et à un développement durable. D'autres pays, dont le Cambodge, l'Équateur, l'Ouganda, le Sénégal et le Togo, ont intégré différents thèmes en rapport à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans leurs stratégies de développement nationales, ainsi que dans leurs politiques et programmes concernant les changements climatiques, la biodiversité, la désertification, les forêts et les zones humides, l'énergie, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.
- 16. Cependant, un grand nombre de pays ont du mal à poursuivre les objectifs du Millénaire pour le développement en tenant pleinement compte de leur interdépendance, ce qui donnerait pourtant de meilleurs résultats. Ainsi, on pourrait s'attendre à davantage de progrès en matière de développement si l'on associait mieux les objectifs d'élimination de la pauvreté aux politiques concernant l'environnement; les politiques économiques et sociales; les politiques relatives à l'élimination de la pauvreté, à l'éducation et à la santé; ou les politiques relatives au marché du travail et aux objectifs de protection sociale.
- 17. Les types de changements susmentionnés, aussi limités ou symboliques soientils, peuvent avoir d'importantes répercussions. Par exemple, au Rwanda, la modification du quota de femmes au Parlement a permis d'introduire des lois favorables aux pauvres et tenant compte de la problématique hommes-femmes, et la simple menace d'audits en Indonésie aurait eu un effet positif sur la lutte contre les détournements de fonds publics.

Absence de conflit violent/paix, stabilité et droits de l'homme

18. Au moins un cinquième de l'humanité vit dans des pays en proie à la violence, aux conflits politiques, à l'insécurité et au délitement social. De telles conditions portent gravement obstacle au développement et ont des incidences durables sur le bien-être des sociétés. Souvent, les pays en proie à la violence et au délitement social sont dans l'incapacité d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. La situation est encore pire en Afrique. Les pays en proie à des

⁴ Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), MDG Good Practices, 2010, http://mdgpolicynet.undg.org/?q=note/11.

conflits violents prolongés ont des taux de pauvreté qui dépassent de 20 points la moyenne mondiale. Les pays fragiles et touchés par des conflits connaissent aussi des taux bien plus élevés que la moyenne en ce qui concerne la malnutrition, les déficits éducationnels, la mortalité infantile, les familles monoparentales avec enfants en bas âge dirigées par des femmes, le manque d'eau potable et l'absence de services d'assainissement de base. La paix, définie comme « l'absence de violence » ou « l'absence de la peur de la violence », s'associe à de multiples facteurs dont les effets se conjuguent, tels que l'égalité des sexes, la justice, l'accès à l'éducation et à l'emploi sur un pied d'égalité, la gestion rationnelle des ressources naturelles, la protection des droits de l'homme, l'existence d'institutions économiques et politiques ouvertes à tous, l'état de droit et les faibles taux de corruption⁵. La prévention des conflits et une paix durable sont gages de développement, comme l'ont montré les expériences récentes au Cambodge, en El Salvador, en Éthiopie, au Mozambique et au Rwanda, entre autres.

- 19. La prévention et la réduction de toutes les formes de violence et la protection contre leurs diverses manifestations devraient se trouver au cœur des efforts visant à préserver à l'avenir les acquis du développement, en reconnaissant l'importance cruciale de la sécurité, à la fois comme impératif des droits de l'homme et comme partie intégrale du développement.
- 20. Pour s'attaquer aux sources mêmes des conflits, il convient d'adopter une démarche multidimensionnelle, qui tienne compte des aspects interdépendants du développement, des droits de l'homme, de la paix, de la sécurité et de l'état de droit. La paix et la sécurité, y compris le fait de vivre à l'abri des persécutions politiques, de la discrimination et de toute forme de violence, ne sont pas que des conditions essentielles au développement : elles en sont aussi des conséquences. L'expérience montre, comme le reconnaissent explicitement divers accords intergouvernementaux, que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement.
- 21. La satisfaction des impératifs de paix et de sécurité revêt souvent une urgence extrême pour les populations très vulnérables, dont les femmes et les filles, les enfants et les personnes âgées, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les déplacés, les apatrides, les peuples autochtones et les groupes minoritaires.

B. Moyens d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

22. L'examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a permis de repérer les approches efficaces et les moyens de surmonter les obstacles rencontrés. Entre autres facteurs de succès, on peut citer l'appropriation nationale des projets, la bonne articulation des politiques, un environnement pacifique et stable et l'appui de tous les partenaires, notamment les organismes des Nations Unies. Il est important de tirer parti de ces leçons pour accélérer le rythme des progrès jusqu'à l'échéance de 2015 et préserver les acquis alors que se précise le programme de développement pour l'après-2015.

14-30371 **7/30**

⁵ Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous : rapport au Secrétaire général », juin 2012, par. 45.

- 23. Si toutes les parties prenantes doivent s'impliquer pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant l'échéance de 2015, c'est aux gouvernements qu'il incombe en premier lieu de prendre les mesures voulues. La volonté manifestée par les dirigeants nationaux et la prise en main nationale des politiques de développement, ainsi qu'une gestion macroéconomique saine, propice à la croissance économique, reposant sur des cadres juridiques et réglementaires appropriés favorisant la stabilité économique, sont essentielles pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
- 24. Des politiques générales sectorielles cohérentes dans des domaines tels que l'infrastructure, l'agriculture, l'industrie, la santé et l'environnement sont également très importantes. En Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), créé en 2001, a guidé le développement socioéconomique, en particulier au moyen de la formulation de politiques générales et de programmes par secteur pour ce qui est des principaux domaines thématiques prioritaires. Le Programme détaillé du NEPAD pour le développement de l'agriculture africaine et l'initiative panafricaine pour la nutrition contribuent à la réalisation de l'objectif 1, l'initiative L'informatique à l'école et le programme d'alimentation scolaire à celle de l'objectif 2, le cadre du NEPAD relatif à l'égalité des sexes à l'objectif 3, et le projet d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique à la réalisation des objectifs 4 et 5.
- 25. Il faudra renforcer les activités de suivi et mieux définir les responsabilités de chacun dans l'obtention de résultats concrets en matière de développement à l'échelle nationale, en mobilisant toutes les branches du Gouvernement et en donnant aux citoyens les moyens de participer au processus de développement, non seulement en tant que bénéficiaires mais aussi comme agents du changement.
- 26. Dans la déclaration adoptée au débat de haut niveau de la session de fond de 2013 du Conseil économique et social (E/HLS/2013/3), il est affirmé que la science, la technologie et l'innovation, tout comme les perspectives ouvertes par la culture, constituent des catalyseurs et des moteurs essentiels pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la promotion du développement durable et il est donc recommandé que le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation soit dûment pris en compte dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. La science, la technologie et l'innovation permettent aussi de saisir des occasions jusqu'ici inexploitées en matière de développement pour venir en aide à des populations exclues.
- 27. Tout dispositif efficace dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation exige un cadre politique global clairement articulé en stratégies de développement national et appuyé par les institutions publiques et privées compétentes. Un tel cadre doit être prospectif et aligné sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en utilisant des cibles et indicateurs identiques ou similaires pour mesurer les résultats. Les politiques mises en œuvre devraient reconnaître les spécificités culturelles et tenir compte des connaissances et des pratiques autochtones et traditionnelles, ainsi que des possibilités de mettre en valeur ces domaines pour améliorer les moyens de subsistance des populations tout en protégeant leur patrimoine culturel et naturel.
- 28. Les objectifs de développement doivent également tenir compte des spécificités et sensibilités culturelles qui peuvent être mises à profit. On peut miser

sur les secteurs créatifs et culturels, porteurs d'autonomisation et de sources de revenu potentielles, pour réduire plus rapidement la pauvreté, autonomiser les groupes désavantagés et combler les écarts de résultats, tels que ceux dus aux inégalités entre les sexes. Aborder la question de la santé sous l'angle socioculturel peut permettre de formuler des politiques de santé rentables et plus efficaces, et les savoir-faire culturels et traditionnels peuvent favoriser une utilisation durable des ressources naturelles.

- 29. Dans tous les domaines susvisés, les organismes des Nations Unies doivent continuer d'aider les gouvernements à combler les lacunes observées dans leurs efforts de développement. Ils devraient leur donner des prescriptions de politique thématiques et sectorielles qui tiennent compte de la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et qui permettent de préserver les acquis. À cet égard, lorsqu'il est appliqué, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait être renforcé et utilisé de manière plus efficace pour appuyer les stratégies et priorités nationales de développement.
- 30. Un des outils mis au point pour donner suite au document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 65/1 de l'Assemblée générale), tenue en 2010, est le cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'intention des pays qui sont en retard dans la réalisation des objectifs à l'échelle nationale ou internationale. Il permet de s'attaquer à des objectifs pour lesquels du retard a été pris dans des domaines tels que la santé maternelle, la faim, la pauvreté, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et le VIH/sida. Plusieurs pays n'en sont pas restés aux objectifs du Millénaire pour le développement et se sont servis du cadre d'accélération pour lutter contre les inégalités économiques, améliorer la qualité de l'éducation, élargir l'accès à l'énergie et combattre les maladies non transmissibles. Outil flexible et systématique, le cadre d'accélération permet d'établir des plans d'action concrets définissant les rôles respectifs des gouvernements, des institutions des Nations Unies et des autres parties prenantes de manière coordonnée.
- 31. Le lancement du cadre d'accélération dans 50 pays augure bien de sa souplesse, de sa pertinence et de sa faculté d'adaptation dans des contextes variés. En pratique, il est avéré qu'il s'agit d'un outil utile pour redresser les inégalités et pour réduire les disparités économiques entre les groupes de population et d'une région à l'autre au moyen d'une application infranationale. C'est lorsqu'il fait l'objet d'une appropriation nationale et qu'il s'accompagne d'une volonté politique claire qu'il est le plus efficace. L'expérience a également montré que l'efficacité des plans d'action augmente avec la qualité des données (correctement ventilées, d'actualité et fréquentes) et l'étroitesse des partenariats entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes.

C. Le rôle des institutions

Institutions et développement

32. Les institutions se définissent sous toutes sortes de formes : entités, procédures formelles et informelles, règles du jeu et cadres réglementaires, qui modèlent les types de comportement de manière plus ou moins prévisible et favorisent la conclusion de contrats socioéconomiques sur des questions telles que la

14-30371 **9/30**

gouvernance, la gestion économique, le commerce, les investissements et la finance, ou bien comme un ensemble de règles et normes élaborées dans le temps pour orienter les actions des individus, des entreprises, des partenaires sociaux ou économiques et des pays, individuellement ou collectivement. Des institutions solides, prévisibles et efficaces sont gages de stabilité sociale et de développement et peuvent offrir une base plus durable pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en ouvrant la voie à un développement durable.

- 33. L'existence d'institutions efficaces favorise un cercle vertueux de stabilité politique, de croissance soutenue, d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Il faut prendre des mesures pour réformer et renforcer les institutions existantes, et en mettre en place de nouvelles qui permettront d'accélérer les progrès en matière de développement, de consolider les acquis et d'élaborer un programme de développement durable plus complexe.
- 34. De nombreux pays ont du mal à mettre en place un cadre politique et institutionnel solide à l'appui du développement à tous les niveaux, pour la bonne et simple raison que le développement est dynamique et que les dispositifs institutionnels et les autres mécanismes structurels voulus évoluent constamment. En outre, ces dispositifs varient en fonction des pays et des circonstances, et il n'existe donc pas de solution miracle systématiquement applicable.
- 35. Les efforts visant à créer et renforcer les politiques et les institutions sont souvent freinés par le manque de capacités, en particulier en termes de ressources humaines, technologiques et financières. C'est en ce sens qu'il faut interpréter le message communiqué dans son rapport par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, qui réaffirme le rôle des institutions et l'importance de l'ouverture, en demandant la création « d'institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous » porteuses de paix et de durabilité économique et sociale.
- 36. Les entités publiques et les secrétariats qui donnent des informations, qui aident à élaborer les règles et règlements et à en assurer la codification et l'application, et qui fournissent des services publics essentiels sont d'importants partenaires dans le processus de développement. Les institutions du secteur privé et de la société civile jouent également un rôle crucial. Il est par conséquent essentiel de créer des synergies entre les institutions pour faciliter l'intégration et l'harmonie afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de parvenir au développement durable.
- 37. Des institutions efficaces sont nécessaires aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local pour mettre en place les cadres juridiques, réglementaires et politiques voulus pour permettre à toutes les parties prenantes de jouer le rôle qui leur incombe. Pour déterminer l'efficacité des changements institutionnels et politiques et s'il existe une véritable volonté politique on doit commencer pat étudier dans quelle mesure les citoyens se sentent prêts à agir et à demander des comptes aux responsables. Les grands moteurs de changements et les compétences requises sont les suivants : pouvoir fort à tous les niveaux; participation du public; systèmes efficaces de contrôles et contrepoids et de suivi et de définition des responsabilités; et souplesse et adaptabilité pour pouvoir répondre aux nouveaux besoins.

- 38. Tant dans le secteur public que dans le secteur privé, les entités et les organisations institutionnelles fonctionnent efficacement lorsqu'elles ont tout le personnel nécessaire et qu'elles sont bien gérées. Il importe donc de développer les ressources humaines selon les besoins. Des fonctionnaires faisant preuve de professionnalisme, de sens déontologique et d'intégrité sont indispensables pour la capacité des institutions et de l'État et pour lutter contre la corruption.
- 39. À l'échelon national, les réformes institutionnelles devraient porter des fruits pour la population, quel que soit le niveau de revenu ou le groupe social, et répondre aux besoins des zones rurales comme des zones urbaines. Les réformes dans le domaine juridique doivent donner jour à des institutions et des politiques favorisant l'accès à la justice et les solutions pacifiques. L'état de droit doit intégrer les grandes valeurs, permettre le contrôle de l'exercice du pouvoir, protéger les droits de propriété, réduire les coûts des transactions et permettre aux habitants de jouir de leurs biens.
- 40. Le cybergouvernement peut permettre de fournir les services de manière plus efficace et d'intervenir pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, ainsi que favoriser les objectifs de développement durables plus larges après 2015. Une bonne administration en ligne requiert un cadre de gouvernance propre à appuyer et gérer la prestation de services, y compris des politiques nationales relatives aux technologies de l'information et des communications, et une stratégie d'administration en ligne, ainsi qu'au renforcement des institutions et une meilleure maîtrise de l'information de la part des fonctionnaires et des citoyens.

Architecture institutionnelle multilatérale et engagements

- 41. Une coopération mondiale étroite et une architecture de gouvernance solide, axée sur le rôle que joue l'ONU en ce qui concerne la cohérence des politiques, la définition de nouvelles priorités et le contrôle et le suivi des progrès, sont d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élaboration d'un ambitieux programme de développement pour l'après-2015. Pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le passage au programme de développement pour l'après-2015, axé sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable, il faut qu'une démarche cohérente et coordonnée soit adoptée dans l'ensemble du mécanisme intergouvernemental et interinstitutions des Nations Unies.
- 42. Ce système mondial de coopération pour le développement et de gouvernance doit aussi reconnaître que l'ONU intervient dans un contexte plus large qui comprend d'autres entités multilatérales, les banques régionales de développement ainsi que des mécanismes de commerce et de coopération sur les plans international, régional et bilatéral, avec des méthodes différentes de suivi et d'application du principe de responsabilité. C'est l'interaction des éléments de cette architecture complexe qui contribue aux résultats en matière de développement, y compris à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au programme de développement pour l'après-2015.
- 43. Il faut également tenir compte du besoin de collaborer étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales et les groupes de pays dont les activités relèvent du cadre plus général de partenariats pour la coopération en faveur du développement. Ce sont des points de départ essentiels pour la fourniture d'une aide au développement efficace et appropriée qui soit adaptée aux besoins régionaux.

14-30371 11/30

- 44. Les innovations récentes comme la création du forum politique de haut niveau pour le développement durable, et le renforcement du Conseil économique et social pour lui permettre de jouer un rôle de chef de file en mettant à profit les connaissances institutionnelles et capacités d'analyse de ses organes subsidiaires, favoriseront l'intégration des trois dimensions du développement durable et amélioreront la cohérence des mesures et les synergies en vue d'une mise en œuvre et d'un contrôle plus efficaces.
- 45. Les activités traditionnelles du Conseil économique et social qui ont toujours porté des fruits, par exemple, le Forum pour la coopération en matière de développement, les rencontres avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, et les débats thématiques, resteront les composantes de base du mécanisme intergouvernemental de concertation, d'examen, de recherche du consensus, de suivi et de renforcement de la responsabilité. Les commissions fonctionnelles et régionales resteront des forums essentiels et poursuivront et affineront leurs travaux afin de s'acquitter de leur mandat appuyant de leur mieux la réalisation de tous les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, ainsi que les activités relatives aux domaines thématiques du programme de développement pour l'après-2015.
- 46. La conclusion de partenariats collaboratifs renforçant la participation aux examens au niveau régional des commissions régionales et des autres mécanismes régionaux de l'ONU, des banques régionales de développement et des institutions financières, du secteur privé, de la société civile et de la communauté scientifique devrait éclairer la prise de décisions et avoir une influence sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et permettre de poser des jalons pour le futur programme de développement durable.

III. Préserver les acquis dans le cadre d'un développement partagé

- 47. Il apparaît clairement au travers de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement que ceux-ci feront date en offrant un cadre commun de lutte contre la pauvreté et en plaçant au premier plan la question du progrès humain dans le programme mondial de développement. La force de ces objectifs réside avant tout dans le fait qu'ils se concentrent sur un nombre limité de cibles concrètes axées sur le développement humain, mais on peut aussi y voir une faiblesse, dans la mesure où l'importance de certains éléments et dimensions du développement s'en trouve sous-évaluée. Ainsi, des questions telles que la croissance économique, l'emploi productif, les investissements dans les infrastructures de base, la protection sociale ou une redistribution équitable ne reçoivent pas toute l'attention voulue. Le débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 s'est également attaché à des sujets de préoccupation majeurs tels que la mise en œuvre d'un développement partagé, équitable et durable et la nécessité de procéder à d'amples transformations économiques et sociales.
- 48. Ces questions ont gagné en importance depuis que l'on s'accorde à reconnaître que : a) les inégalités et les disparités à tous les niveaux compromettent gravement la réduction de la pauvreté et entravent la réalisation de la plupart des autres

objectifs de développement⁶; b) les problèmes environnementaux limitent les possibilités d'atteindre les objectifs de développement et de préserver les acquis à l'avenir; et c) les conditions du progrès en matière de développement sont dictées par un vaste ensemble et notamment les politiques macroéconomiques, le commerce international et les régimes financiers et les accords de coopération conclus à l'échelle régionale et mondiale.

49. Le nouveau programme de développement devra répondre à des questions très complexes, notamment celles de l'universalité, de la temporalité (la préservation des acquis à l'avenir passe par l'adoption d'une perspective à long terme qui tienne compte des besoins des générations futures) et de la cohérence de la démarche retenue, qui devra prendre en considération les avantages et inconvénients des politiques envisageables et le fait qu'elles ne sont pas toujours compatibles.

A. Le défi d'un développement partagé

- 50. L'expérience récente partout dans le monde entier a montré que des périodes de croissance économique rapide ne se traduisaient pas systématiquement ou nécessairement par des gains de développement largement et équitablement partagés. Dans de nombreux pays, la croissance s'est accompagnée d'un creusement des inégalités et ses bienfaits ne profitent qu'à une part de plus en plus restreinte de la population, tant à l'échelle nationale que mondiale.
- 51. La croissance économique reste d'une importance essentielle pour réduire la pauvreté, en particulier dans les pays à faible revenu. Toutefois, c'est la nature et le modèle de la croissance et la manière dont les bénéfices sont partagés qui en déterminent principalement les effets en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités. La conception selon laquelle les pauvres bénéficieront automatiquement des gains de la croissance n'est plus défendable. En l'absence de solides mesures de redistribution ou de promotion de l'équité, une croissance induite par le marché dans un contexte de départ marqué par de forts écarts de revenus ou de richesse ne fait que creuser et accentuer les inégalités et le déséquilibre des relations de pouvoir.
- 52. Ainsi, le marché du travail peut être l'écho de normes sociales qui sont sources d'inégalités, comme l'illustrent, par exemple dans le cas des femmes, la ségrégation professionnelle qui les maintient en grand nombre dans des emplois jugés « appropriés »; leur rémunération inférieure à celle des hommes à travail égal; et le plafond de verre qui limite leurs possibilités de promotion. De telles inégalités face au marché du travail s'expliquent par d'autres inégalités préexistantes entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès aux ressources, l'attribution aux femmes des tâches ménagères non rémunérées, ce qui restreint leurs possibilités d'emploi, et la « pénalité à la maternité » qui touche les mères. Des politiques de lutte contre toutes les formes de discrimination et les normes sexuelles défavorables aux femmes, tant sur le plan social que professionnel, s'imposent donc pour offrir aux hommes et aux femmes des possibilités et des chances de réussite égales en matière d'emploi.

14-30371 13/30

_

⁶ Voir, par exemple, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, (UNRISD), Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.III.Y.1); Inequality Matters: 2013 Report of the World Social Situation (publication des Nations Unies, numéro de vente : 13.IV.2); et PNUD, Humanity Divided: Confronting Inequality in Developing Countries (New York, 2013)

- 53. Il est désormais avéré que l'idée très répandue selon laquelle la redistribution se ferait au détriment de la croissance économique est sans aucun fondement. Loin de faire obstacle à la croissance, les mesures en faveur de l'équité se sont révélées dans bien des cas favorables à la croissance, et en particulier à une croissance sans exclusive. Ces mesures consistent, entre autres, à augmenter le salaire des travailleurs les moins qualifiés, par exemple en augmentant le salaire minimum, à mettre en place des virements ou d'autres programmes de protection sociale destinés à améliorer la fréquentation et les résultats scolaires, à procéder à des investissements publics dans les infrastructures essentielles et à instaurer un impôt progressif sur les activités ayant des retombées négatives sur l'environnement.
- 54. Toutefois, toute une série de facteurs empêchent de nombreux États de prendre des mesures qui permettraient aux pauvres et à d'autres groupes défavorisés de bénéficier de la croissance. Les pays à faible revenu n'ont pas toujours les capacités politiques ou administratives requises ni la marge de manœuvre nécessaire pour agir, par exemple, en orientant la distribution initiale des biens productifs, en élaborant un modèle de croissance qui profite à tous par l'offre d'emplois productifs décents, en préservant le patrimoine naturel ou en mobilisant les recettes intérieures au profit de la redistribution. La communauté internationale doit aider ces pays à renforcer leurs capacités et leurs institutions, en palliant les lacunes.
- 55. Parallèlement, après avoir, dans un premier temps, adopté des mesures de relance de l'économie, plusieurs pays riches ont mis en place des politiques d'austérité pour faire face à la récession mondiale. Ce choix a eu pour effet de réduire la demande globale et de ralentir la création d'emplois, et il risque aussi de ralentir la croissance dans les pays à faible revenu.
- 56. La redistribution des revenus et des richesses n'est toutefois qu'un des aspects d'une démarche inclusive. Les méthodes généralement utilisées pour mesurer les inégalités de revenus, telles que le coefficient de Gini, sont imparfaites et masquent le nœud du problème, à savoir l'incapacité dans laquelle se trouvent les individus d'exercer leurs droits sociaux et économiques et d'atteindre un niveau de vie acceptable. Pour de nombreuses personnes, le revenu, souvent, n'est qu'un obstacle parmi d'autres, et pas toujours le plus grave à leur insertion sociale. Les inégalités d'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé et aux services sociaux de base, tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le logement décent, constituent également des barrières de taille, avec pour corollaire des inégalités de revenus et une aggravation des disparités sociales.
- 57. L'exclusion sociale, la discrimination et le dénuement, qu'ils soient temporaires ou persistants, sont également des facteurs d'aggravation des inégalités de revenus qui amoindrissent la capacité des individus de satisfaire leurs besoins primaires et d'exercer leurs droits. Les principaux aspects de l'exclusion qui ne sont pas liés aux revenus touchent à l'identité (race, caste, sexe ou orientation sexuelle), au statut, à l'affiliation à un groupe (ethnique ou religieux), au handicap, à la citoyenneté où à la situation géographique. Il existe un véritable cercle vicieux entre ce type d'inégalités liées à l'appartenance à un groupe (dites « horizontales ») et la pauvreté et la privation de revenus.

⁷ Les inégalités ou les formes d'exclusion dont font l'objet certains groupes sont de plus en plus souvent qualifiées d'« horizontales », par opposition aux inégalités « verticales » qui renvoient au revenu ou à la richesse. Voir Frances Stewart, « Approaches towards inequality and inequity :

- 58. Souvent, la seule croissance économique ne peut rien contre certaines inégalités, comme celles fondées sur le sexe, encore largement répandues et persistantes dans de nombreuses sociétés. Il est avéré que les pays qui sont le plus avancés dans le domaine de l'égalité des sexes en matière d'emploi et d'éducation sont aussi ceux qui connaissent les taux de croissance économique et de développement humain les plus élevés. Mais l'effet inverse, à savoir le fait que la croissance économique favoriserait l'égalité des sexes, est loin d'être aussi évident. Il reste donc nécessaire d'associer la croissance à des politiques visant à réduire de façon concomitante l'inégalité des relations sociales et des rapports de force.
- 59. Une croissance donne parfois jour à de nouvelles formes d'inégalité. Ainsi, les groupes les plus privilégiés peuvent être tentés d'asseoir leur position par des moyens politiques ou autres, au détriment du reste de la population. Ainsi, un groupe ethnique ou des non-ressortissants peuvent être l'objet d'une discrimination, qui peut conduire à de nouvelles formes d'exclusion, avec un risque de conflit. Néanmoins, la pauvreté la plus tenace naît de la conjonction de divers facteurs aggravants aux effets démultiplicateurs : ainsi, les perspectives d'une fille naissant dans un groupe ethnique ou une caste défavorisés, dans une zone rurale reculée, seront considérablement limitées.

B. Préserver les acquis du développement

- 60. Un programme de développement partagé qui permette de préserver les acquis à l'avenir revêt nécessairement une dimension temporelle, c'est-à-dire qu'il doit prendre en considération les droits et le bien-être non seulement de la population actuelle, mais aussi des générations futures.
- 61. Cette dimension temporelle renvoie aux vies de chacun, de la naissance à la mort, et au souci de donner à tous les enfants les chances de grandir en bonne santé pour devenir des adultes productifs, d'éviter que des personnes ou des familles ne retombent dans la pauvreté à cause d'une période de chômage ou d'une maladie, et de garantir à tous un revenu sûr durant la vieillesse. Elle renvoie aussi à la solidarité intergénérationnelle et à la transmission des acquis, d'une génération à l'autre, ainsi qu'à la prise en considération des générations futures. Cette approche repose sur l'idée qu'il faut préserver les acquis du présent, par exemple en matière de lutte contre la pauvreté, et que les choix faits aujourd'hui, par exemple en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles, auront à l'avenir des répercussions.
- 62. L'inscription des politiques dans un cadre temporel adéquat n'est jamais simple et implique de trouver des compromis entre le court et le long terme et entre le bien-être et les droits des générations actuelles et de celles qui ne sont pas encore nées et ne peuvent donc se faire entendre, tout cela sur fond d'incertitudes considérables quant à l'avenir.
- 63. Une perspective à long terme suppose l'adoption de toute une série de mesures complémentaires et la prise en compte des processus qui font sombrer ou retomber les personnes dans la pauvreté et qui leur permettent d'en sortir, d'autant qu'il a été démontré que les facteurs entrant en ligne de compte dans l'un et l'autre cas ne sont pas les mêmes. C'est à cette dissymétrie que des mesures complémentaires doivent

14-30371 **15/30**

-

concepts, measures and policies », Office of Research Discussion Paper: Perspectives on Equity (Florence (Italie), Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2013).

répondre par la création d'emplois, l'aide sociale et l'accès au crédit, l'éducation et l'acquisition de compétences, tous éléments favorables à une sortie de la pauvreté. Pour permettre des progrès durables, des mesures de protection et de sécurité sociales sont indispensables : dispositifs de protection sur le marché du travail, lois visant à lutter contre la discrimination et à protéger les droits de tous, assurances santé, offre d'un soutien lors des événements prévisibles de l'existence, notamment les naissances et le vieillissement ou encore assurance contre les risques de mauvaise récolte et d'autres risques.

- 64. La préservation des acquis du développement à l'avenir passe aussi par la prise en compte simultanée des trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, environnementale et économique. L'absence de politiques, d'institutions ou d'approches adéquates dans l'un de ces domaines nuit aux efforts déployés. Il faut donc mettre en œuvre un approche politique globale reposant sur une bonne compréhension des synergies et des interactions complexes qui sont à l'œuvre dans le processus de développement.
- 65. Une bonne utilisation des ressources naturelles dans le respect des écosystèmes joue ainsi un rôle de premier plan dans la satisfaction des besoins primaires et la réduction des inégalités aujourd'hui même et à l'avenir. De nos jours, les pauvres sont ceux qui courent le risque le plus élevé de pâtir de la rareté des ressources, de leur dégradation ou d'un conflit lié à leur exploitation, ce qui viendrait encore creuser les inégalités existantes. Les populations pauvres des zones de peuples autochtones vivent fréquemment dans des régions naturellement riches exposées à la dégradation de l'environnement. Bien qu'elles dépendent de leur milieu, elles sont parfois incapables de le gérer de façon durable afin d'en tirer des moyens de subsistance viables. Leur situation est encore aggravée par d'autres facteurs complexes liés au régime foncier et aux droits de propriété, à l'urbanisation galopante et au manque de viabilité économique des méthodes traditionnelles face à la concurrence industrielle.
- 66. Dans les zones rurales comme en milieu urbain, les pauvres n'ont guère les moyens de choisir leur lieu de vie et ils sont donc soumis à un risque plus élevé que les autres de voir leur santé et leur capacité de travail affectées par la mauvaise qualité de l'air ou de l'eau. Les dommages durables entraînés par l'exploitation de la nature ou les changements climatiques hypothèquent la possibilité d'un développement partagé et viennent limiter les droits et les choix des générations futures.
- 67. La préservation des acquis du développement d'une génération à l'autre doit reposer sur un socle social solide, transmis d'une génération à l'autre (« reproduction sociale⁸ »), qui doit pourvoir à la bonne santé et à l'éducation des enfants, au maintien d'une main d'œuvre saine et productive, aux soins dont ont besoin les malades et les personnes âgées et à la transmission de valeurs civiques à tous les citoyens.

⁸ La notion de « reproduction sociale » renvoie aux processus sociaux et aux relations humaines associés à la reproduction et à la préservation des individus et des communautés, sur lesquelles reposent la production et les échanges. Elle opère à la fois entre les générations (mise au monde et éducation des enfants, transmission de valeurs) et au quotidien (soins apportés aux enfants et aux malades, préparation des repas, tâches ménagères) et concerne des activités marchandes et non marchandes, et le travail rémunéré et non rémunéré. Voir UNRISD, *Social Drivers of Sustainable Development*, Beyond 2015, Brief 04, février 2014.

- 68. La famille et la communauté jouent un rôle crucial dans l'éducation des enfants et la transmission des valeurs. Elles sont aussi les pivots du travail et des services domestiques non rémunérés, souvent effectués aux marges du marché du travail. Largement dévolues aux femmes, ces tâches qui sont souvent assumées en dehors entravent leur accès aux ressources et leurs chances de réussite, notamment par le travail rémunéré, tout en étant dévalorisées et sans susciter la reconnaissance dont elles devraient être l'objet.
- 69. Si les mesures prises en faveur de l'égalité des sexes sont fondamentales, il n'en reste pas moins que la perpétuation, génération après génération, des processus sociaux assurant la constitution d'une société productive et solidaire ne peut être laissée à la seule charge des familles. La sphère domestique ne peut en aucune façon être séparée du bon fonctionnement de l'économie et des marchés. L'éducation des enfants et les soins doivent être plus équitablement partagés, non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre la famille, l'État et les autorités responsables du marché du travail, comme c'est par exemple le cas avec la subvention d'appui à l'enfance en Afrique du Sud. Cette subvention joue un rôle essentiel en garantissant une sécurité financière aux enfants grandissant dans la pauvreté et, a été revue selon une approche axée sur le « suivi de l'enfant », en vertu de laquelle elle est versée à ceux qui s'occupent des enfants en leur nom.
- 70. Les mesures à même de réduire la charge pesant sur les foyers consistent notamment à investir davantage dans les infrastructures de base, telles que les réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement et les transports publics; à fournir des services sociaux essentiels tels qu'une couverture santé universelle, des crèches et des programmes alimentaires pour les écoliers; à verser des allocations aux familles ayant des enfants en bas âge ou à attribuer des logements subventionnés à celles qui n'ont que de faibles revenus; à assurer des revenus décents aux soignants et aux bénéficiaires de soins en rémunérant le travail des premiers et en prévoyant des prestations sociales pour les seconds; à octroyer des congés de maternité et de paternité; et à prendre davantage en considération la question des soins dans les politiques, les statistiques et les débats publics.
- 71. La préservation des acquis du développement passe aussi par la mise en place de solides institutions et l'adoption de politiques cohérentes. La résilience des individus et des familles ne dépend pas seulement d'eux. Preuve en est que c'est rarement un seul individu qui sombre dans la pauvreté ou en sort, mais des familles, des ménages et des réseaux entiers. Les politiques sociales traditionnelles permettent de mieux planifier les risques liés à la maladie, au chômage et au vieillissement et de protéger la population contre eux.
- 72. Toutefois, il n'est pas de résilience individuelle possible lorsque ce sont des communautés tout entières qui sont touchées par l'instabilité économique et la volatilité des prix ou frappées par des phénomènes climatiques. De telles situations nécessitent l'intervention d'institutions nationales, régionales et mondiales plus solides, à même d'organiser efficacement la mutualisation des risques et la redistribution des ressources. Les programmes et mesures d'intérêt général, tels que la protection sociale universelle, fondée sur le partage des risques entre tous et la redistribution, peuvent gagner en résilience et en durabilité s'ils bénéficient d'un soutien politique matérialisé par un contrat social.
- 73. Réciproquement, la résilience nécessite des politiques plus ambitieuses, plus intégrées et plus cohérentes, et des processus de planification mis en œuvre à

14-30371 **17/30**

l'échelle nationale. L'instauration d'un climat favorable et la mise en place des institutions qui en seront garants est un processus de longue haleine, dont la progression peut être rapidement compromise par un revirement politique. Les restrictions budgétaires touchant les services sociaux tels que l'éducation et la santé ont des conséquences à long terme auxquelles on ne peut remédier rapidement et qui peuvent entraîner la « perte » d'une génération en termes de santé, de bien-être et de productivité.

C. Créer les conditions d'un développement durable et partagé

- 74. Les problèmes et les obstacles rencontrés sur la voie d'un développement partagé ne peuvent être surmontés que dans le cadre d'un programme autorisant un changement en profondeur, qui s'attaque aux causes structurelles de l'exclusion pour favoriser un développement équitable et durable. Ce changement doit reposer sur les valeurs énoncées dans la Déclaration du Millénaire et sur les engagements pris lors des réunions au sommet et conférences des Nations Unies, et il sera nécessaire de mettre l'accent sur les institutions, politiques et interventions à même de le faire advenir.
- 75. La création des conditions propices à un développement durable et partagé dépendra surtout de l'adoption d'arrangements institutionnels et de dispositions de gouvernance associant véritablement les individus et les groupes sociaux à la détermination des priorités, et notamment aux décisions difficiles concernant la répartition des coûts et des bénéfices dans le temps.
- 76. Au niveau national, une telle entreprise requiert des citoyens actifs, informés et autonomes, des groupes organisés et des processus consultatifs, des États réactifs, ainsi que des mécanismes de promotion de la transparence et de définition des responsabilités et des formes démocratiques de participation. Les obstacles structurels à la participation des groupes exclus doivent être surmontés par des arrangements politiques et une action planifiée démontrant une réelle volonté de prendre en compte cette catégorie de la population. C'est en légiférant contre la discrimination et en menant des politiques volontaires que les États peuvent manifester leur détermination à rétablir l'équité, à réinsérer les exclus et à les rendre autonomes, et qu'ils peuvent appuyer l'action des groupes œuvrant à la défense des plus démunis.
- 77. Afin de réintégrer les groupes les plus exclus socialement, il faut mettre en œuvre des politiques de redistribution qui soient progressives à la fois en termes de mobilisation des recettes (par exemple, impôts ou rentes provenant des industries extractives) et en termes de dépenses. Les mesures mises en œuvre à l'échelle locale pour investir dans les infrastructures ou fournir des services aux communautés pauvres et isolées peuvent être extrêmement bénéfiques pour les plus exclus. La mobilisation et la redistribution des ressources qui permettront de réaliser ces transformations devront s'inscrire dans un contrat social national, associant les intérêts des pauvres et des riches.
- 78. Pour créer les conditions propices à un développement durable et partager et s'attaquer aux problèmes qui y font obstacle, les pouvoirs publics ne pourront pas en rester aux domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement, et il faudra particulièrement veiller à la complémentarité et la

- cohérence des mesures prises dans les domaines économique, social et environnemental, en faisant au besoin des compromis.
- 79. Par-delà la cohérence des politiques menées sur les plans économique, social et environnemental, il importe de répartir équitablement les coûts et les bénéfices des changements opérés d'une part entre les pays et groupes de population dans le monde d'aujourd'hui et, d'autre part, entre les générations actuelles et futures. Il sera essentiel d'évaluer les expériences menées au confluent des domaines économique, social et environnemental, telles que Bolsa Verde et Bolsa Floresta au Brésil, qui conditionnent les virements d'argent à la protection de l'environnement et à une utilisation durable des ressources ou à toute une série d'actions d'adaptation ou d'atténuation, et d'en tirer les enseignements voulus.
- 80. L'inflexion de la trajectoire du développement dans le sens souhaité dépend de la mise en œuvre de changements structurels et économiques qui mettent au premier plan la création d'emplois et le travail décent, ce qui peut être réalisé en investissant dans l'éducation et l'acquisition de compétences et dans les services et infrastructures de base, et au moyen de politiques industrielles et agricoles ciblées et bien gérées.
- 81. Il est également important de faire en sorte que les cadres macroéconomiques favorisent une croissance largement partagée, la création d'emplois et des mesures anticycliques, au lieu d'aggraver la conjoncture en prévoyant par exemple des mesures de restriction budgétaire en période de récession ou de ralentissement de la croissance. Au plan international, il est essentiel de coordonner l'élaboration des politiques et les mesures prises pour atténuer les effets des chocs économiques et financiers et assurer l'ouverture et la stabilité du système commercial multilatéral, le transfert de technologies et une augmentation des investissements dans les infrastructures et le développement durable.
- 82. Un développement partagé nécessite également l'instauration de cadres de protection sociale efficaces, fondés sur les droits universels et s'inspirant de la recommandation n° 202 de l'Organisation mondiale du Travail concernant les socles nationaux de protection sociale. L'accent a récemment été mis sur la protection sociale par certains États, comme l'État plurinational de Bolivie, qui a créé le programme Renta Dignidad, qui a vu l'inscription dans la Constitution d'un droit d'accès universel à une pension de vieillesse; la Thaïlande, qui a instauré une couverture de santé universelle grâce à la détermination dont ont fait preuve les responsables politiques avec le soutien actif de la société civile et de nombreux autres pays qui ont mis en place des pensions sociales.
- 83. Les grandes orientations en faveur du développement partagé doivent également encourager les investissements dans des services sociaux de qualité, qui sont indissociables d'une action véritable en faveur de la protection sociale, même en période de récession économique, avec l'aide de la communauté internationale si besoin est. Il faut aussi renforcer les capacités productives et alléger le fardeau pesant sur ceux qui élèvent les enfants ou prodiguent des soins.
- 84. Les mesures sociales et économiques doivent être telles que les interventions ayant trait à la protection sociale et au marché du travail se complètent et génèrent des effets redistributifs positifs. Ainsi, l'une des expériences les plus concluantes du monde en développement peut être portée au crédit du Costa Rica qui depuis plus de

14-30371 **19/30**

60 ans offre des services sociaux universels et de qualité tout en créant des emplois bien rémunérés dans le secteur formel.

Partenariats

- 85. À l'échelle internationale, afin de créer des conditions propices à un développement durable et partagé, il faudrait élaborer un nouveau contrat social sur la base du principe d'universalité, qui définisse les responsabilités des différents États et de leur population au regard de leurs capacités dans le cadre d'un programme commun mondial. Un tel contrat comprendrait la mise en place d'un nouveau partenariat mondial pour le développement sous la houlette de tous les États Membres, qui traiterait des problèmes systémiques, ainsi que de multipartenariats entre les gouvernements et les nombreux acteurs du développement.
- 86. L'objectif 8 du Millénaire pour le développement, qui a trait à l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement, a joué un important rôle à l'appui des autres objectifs, même s'il est largement admis qu'il ne couvre pas tous les aspects de la question et qu'il fait l'objet d'un suivi insuffisant. Alors que la communauté internationale continue de se remettre lentement des conséquences de la crise économique et financière mondiale et se trouve toujours aux prises avec de nombreux problèmes, les mesures d'austérité continuent de nuire au partenariat mondial pour le développement au moment où celui-ci est plus que jamais nécessaire et que le Secrétaire général, conscient de son importance, a appelé à renouveler.
- 87. Dans son rapport de 2013 (voir par. 7 ci-dessus), le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement souligne que si la réalisation de certains objectifs a progressé au cours de l'année écoulée, un recul significatif doit être déploré dans d'autres cas. Il indique également que l'élan politique nécessaire à la promotion de la coopération internationale au service du développement semble avoir faibli. En 2011 et 2012, le volume de l'aide publique au développement a chuté en chiffres réels en raison de la baisse des crédits budgétaires ouverts à ce titre et des mesures d'austérité adoptées par de nombreux pays développés, bien qu'il soit reparti à la hausse en 2013 pour atteindre des niveaux record.
- 88. Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer le partenariat mondial pour le développement sur la base de principes clairement définis, à savoir un franc consensus pour ce qui est de sa portée et de sa composition, notamment en ce qui concerne les financements techniques et concessionnels, le financement de mesures anticycliques visant à la stabilisation macroéconomique et à la création de socles de protection sociale, ainsi que les aspects ayant trait aux règles et à la gestion du commerce mondial, de la finance, de la création et du transfert de technologies et d'autres problèmes systémiques liés au développement durable. Par ailleurs, il faudrait reconsidérer attentivement les moyens de renforcer le suivi et la responsabilisation au niveau mondial, par une combinaison de méthodes et de mécanismes inspirés de ceux qui existent déjà.
- 89. Il ne faut pas non plus oublier qu'il est nécessaire de faire davantage participer les pays en développement à la prise de décisions économiques et à la fixation de règles et de normes dans ce domaine. Les modestes résultats enregistrés dans le domaine de la réforme des mécanismes de gouvernance, des quotes-parts et de la

répartition des droits de vote au sein des institutions de Bretton Woods, qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des réalités actuelles et du besoin de conduire des réformes plus ambitieuses qui donnent jour à des institutions plus efficaces, plus crédibles, plus responsables et plus légitimes, sont autant d'avancées dans la bonne direction (voir résolution 68/204 de l'Assemblée générale).

- 90. Dans le contexte de l'après-2015, la réaffirmation de ces ambitions doit participer des efforts déployés pour lutter contre les dissymétries du système économique international qui rendent difficile une fructueuse intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, ce qui implique notamment de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.
- 91. Contrairement à ce qui s'est passé avec l'objectif 8, il faut également faire en sorte de disposer d'indicateurs concrets et mesurables pour certaines questions systémiques essentielles. Les États Membres en ont déjà relevé quelques-uns dans le cadre des 19 domaines d'intervention préliminaires examinés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable⁹. Parmi ces indicateurs pourrait figurer un système de gouvernance mondiale reflétant pleinement les règles adoptées en matière de représentation, de responsabilité et de transparence, qui serait mis en œuvre dans l'intérêt de tous les pays, sur un pied d'égalité.
- 92. De nouveaux acteurs ont rejoint le partenariat mondial pour le développement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en particulier, jouent un rôle de plus en plus important qui deviendra essentiel après 2015. Au cours des dernières années, la coopération Sud-Sud a pris beaucoup d'ampleur et s'est approfondie. Les pays en développement échangent des connaissances, des technologies et des compétences. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont également permis d'augmenter le volume de l'aide au développement et d'en multiplier les formes. En outre, la croissance économique dans les pays émergents a été l'occasion de renforcer les partenariats conclus avec les pays en développement dans les domaines des échanges commerciaux, de la finance, du transfert de technologies et du renforcement des capacités.
- 93. La coopération Sud-Sud complète la coopération en matière de développement au sens large et engage l'ensemble de ses acteurs, à savoir, entre autres, les pays développés, les pays en développement, les autorités nationales et locales, la société civile, les universités et le secteur privé.
- 94. Les multipartenariats constituent un autre facteur propice au développement partagé. Dans un monde de plus en plus complexe, c'est en tirant parti de partenariats porteurs noués avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les associations philanthropiques et les institutions universitaires et scientifiques que les gouvernements pourront au mieux réaliser les activités et objectifs convenus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.
- 95. De vastes partenariats stratégiques sont indispensables à la coopération en matière de développement car ils viennent en complément des formes d'aide traditionnelles. Bien plus que de fournir des ressources, aussi incitatives et nécessaires soient-elles, ils doivent permettre de prendre des mesures se rapportant à

14-30371 **21/30**

⁹ Voir l'adresse suivante : http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html.

toute la gamme des activités de développement : lutte contre la pauvreté, croissance économique et développement durable. Ils peuvent également associer les organisations régionales et sous-régionales des pays développés et des pays en développement à la réflexion sur les questions de développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire.

IV. Évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement et au-delà

96. Comme susmentionné, on dispose avec les cibles et indicateurs mesurables de critères concrets permettant de suivre, contrôler et souligner les progrès accomplis par rapport aux priorités de développement. Le cadre de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement appliqué à l'échelle mondiale, régionale et nationale permet de mieux contrôler le respect des engagements pris et sera riche d'enseignements pour l'application et le suivi du programme de développement pour l'après-2015.

A. Mécanismes de suivi et de responsabilisation à l'échelle nationale, régionale et mondiale

- 97. Le cadre de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement consiste en un ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs autorisant un suivi et une communication efficace des résultats obtenus. Les données utilisées pour suivre les progrès mondiaux sont tirées de multiples sources, notamment des enquêtes nationales auprès des ménages, des fichiers de l'administration et parfois des modélisations.
- 98. Si les capacités nationales se sont considérablement améliorées depuis l'adoption du cadre et des indicateurs, notamment grâce au soutien apporté par la communauté internationale au développement des moyens statistiques nationaux, davantage d'efforts et de ressources s'imposent encore pour atteindre pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement et y donner suite.
- 99. Sans parler des données et des problèmes de mesure, il est indispensable d'examiner les mécanismes de suivi et de responsabilisation pour venir à bout des problèmes qui compromettent l'accomplissement de progrès dans le domaine du développement, en particulier à l'échelle mondiale, mais aussi à l'échelle nationale.
- 100. À l'échelle nationale, il s'agit de renforcer les contrôles pour veiller à ce que les acteurs du secteur public s'acquittent de leurs responsabilités et de resserrer les contrôles en matière de gouvernance en misant sur les contrepoids. Il faut dans ce contexte élargir le rôle des institutions de contrôle, notamment les parlements et les organes de vérification des comptes, et approfondir l'implication de la société civile, pour que le secteur public soit tenu d'incarner une vision globale du développement.
- 101. Les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont considérablement évolué au fil du temps. Depuis 2001, le Groupe des Nations Unies pour le développement offre régulièrement un soutien et des conseils techniques en vue de leur établissement, d'autant qu'il voit dans ces rapports un véritable mécanisme de responsabilisation et une plateforme pour promouvoir le

dialogue avec la participation de tous les acteurs concernés. Les activités de suivi et les rapports établis à l'échelle nationale servent aussi d'autres objectifs, notamment pour faire œuvre de sensibilisation, informer les politiques et recenser les défis à relever. Plusieurs pays ont également établi des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle infranationale, dont l'Albanie, le Brésil et Sri Lanka.

102. Les rapports établis à l'échelle nationale constituent une précieuse source d'information pour repérer les tendances en ce qui concerne les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les points forts. Ils permettent ainsi de recenser de manière cohérente les facteurs de progrès. Ils sont aussi l'occasion d'infléchir les politiques nationales en identifiant les domaines dans lesquels les résultats laissent à désirer et pour lesquels ils convient donc de redoubler d'efforts, ainsi que les régions ou groupes de population qui restent à la traîne et doivent bénéficier de mesures complémentaires.

103. Ceci étant, de nombreux pays ne produisent pas ou ne communiquent pas de données sur la totalité des indicateurs. Ainsi, seuls 11 % des pays en développement produisent des données sur la mortalité maternelle. De telles lacunes tiennent soit à des problèmes d'ordre technique, comme le manque de moyens statistiques, soit à l'importance relative accordée par chaque pays aux différentes cibles.

104. Le rôle des bureaux de statistique nationaux est primordial. S'il est vrai qu'ils disposent de moyens variables d'un pays à l'autre, on observe toutefois une amélioration générale de la situation au fil du temps. La Division de statistique a procédé en 2013 à une analyse approfondie d'un ensemble de 22 indicateurs pour lesquels les définitions et méthodes d'information sont les mêmes depuis 2003. Elle a constaté une augmentation substantielle du nombre de pays dans lesquels les données correspondantes sont disponibles. On dispose désormais de données de tendance pour 16 à 22 indicateurs dans 106 pays, contre 84 pays en 2006, et aucun en 2003 (voir E/CN.3/2013/21). De même, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a indiqué que le nombre de pays de la région disposant de données suffisantes pour évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement avait augmenté pour presque tous les indicateurs 10.

105. Le manque d'homogénéité des méthodes de collecte et d'analyse des données à l'échelle nationale et régionale compromet la compréhension, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis à l'échelle mondiale. Il est crucial de normaliser les données pour pouvoir identifier les programmes et politiques qui marchent et informer la prise de décisions. À l'échelle nationale, il faut que les acteurs s'accordent sur la définition des variables et l'identification des domaines prioritaires en ce qui concerne la collecte des données. Il faut aussi affiner les méthodes de collecte, en particulier dans les pays en développement, et pour ce faire, mobiliser des moyens techniques et financiers à tous les niveaux.

106. La comparabilité des données entre pays est essentielle pour permettre de procéder à des mises en regard et d'agréger les données régionales et mondiales. Les activités de suivi à l'échelle nationale s'appuient sur des indicateurs, comme le taux de pauvreté mesuré à l'aune du seuil de pauvreté national, et des évaluations qui ne

14-30371 **23/30**

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Asia-Pacific Aspiration: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda, Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/13 (Bangkok. 2013).

sont pas toujours comparables avec ceux des autres pays. Il faut donc adapter les cibles et indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement aux besoins propres à chaque pays afin d'autoriser les comparaisons entre pays.

107. Plusieurs entités des Nations Unies ont été chargées de rendre compte, soit ensemble, soit à titre individuel, de diverses cibles selon des définitions normalisées afin de faciliter les activités de suivi. Composé de représentants des organisations internationales, des organisations régionales et des bureaux de statistique nationaux, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a pour rôle de suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale et régionale dans ce domaine. Sur instruction de la Commission de statistique, il contribue également à l'amélioration des données et des méthodologies permettant de suivre les objectifs et définit des priorités et stratégies pour aider les pays dans la collecte, l'analyse et la communication de données pertinentes.

108. Le Groupe d'experts s'emploie depuis 10 ans à ancrer le suivi des objectifs de développement sur de solides principes statistiques et à fournir les données officielles les plus récentes et les plus fiables qui soient. Il apporte son concours et sa contribution à l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. La plupart des efforts de suivi et de communication des données à l'échelle régionale s'inscrivent par ailleurs dans le cadre d'une collaboration entre les différents organismes des Nations Unies et les commissions régionales et entre les banques régionales de développement et d'autres organes intergouvernementaux régionaux.

109. L'absence d'obligations et d'engagements à caractère contraignant constitue le plus gros problème pour suivre les progrès et appliquer le principe de responsabilité à l'échelle mondiale, en particulier pour ce qui est du développement économique et social. Il est donc essentiel d'explorer d'autres possibilités en faisant fond sur les mécanismes existants. La mise en place d'un système plus crédible de responsabilités réciproques autour d'objectifs et d'engagements à portée universelle, avec un cadre institutionnel renforcé, représente sans doute l'approche la plus faisable.

110. Le programme pour l'après-2015 doit impérativement être assorti d'un cadre de suivi et de définition des responsabilités solide et crédible qui fasse fond sur les systèmes en place. Il faudra prendre des mesures incitatives réelles pour encourager l'application du principe de responsabilité et la communication de l'information. Il faudra également veiller à la complémentarité des mécanismes de suivi et de responsabilisation au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur.

111. Ainsi, les travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et ceux du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social doivent se compléter. Conformément au mandat qui est le sien, le Forum politique de haut niveau examinera et encouragera l'application du programme de développement pour l'après-2015. Ce faisant, il tiendra compte des activités du Forum pour la coopération en matière de développement, qui axera pour sa part ses efforts, conformément à son propre mandat, sur les aspects relatifs à la coopération au service du développement d'un nouveau partenariat mondial pour le développement. Les deux forums devront se répartir les tâches, en particulier

pour ce qui est des modalités d'exécution dans le contexte du processus de financement du développement.

112. Au lendemain de la crise financière mondiale et maintenant qu'est comprise l'influence du monde de l'entreprise sur les résultats de développement, il est clair que le principe de responsabilité doit être étendu à tous les acteurs pour l'après-2015, y compris au secteur privé. La mise au point de mécanismes efficaces de définition des responsabilités pour tous les acteurs de développement reste un défi à relever dans le cadre du programme pour l'après-2015.

B. Nouveaux besoins et occasions d'évaluer les progrès accomplis

113. Jusqu'ici, les débats sur le prochain programme de développement ont été l'occasion de recenser certains des nouveaux domaines thématiques qui doivent être intégrés dans le cadre mondial de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement en vigueur. À partir du consensus atteint en ce qui concerne les nouveaux domaines thématiques, la Commission de statistique devrait faciliter l'établissement de points de référence et d'indicateurs chiffrés reposant sur des faits scientifiques pour permettre d'évaluer les progrès accomplis. Afin d'appuyer un tel cadre de suivi, il faut pouvoir compter sur de solides capacités statistiques à l'échelle nationale et sur des politiques efficaces d'échange de données à l'échelle régionale et mondiale.

114. L'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 a identifié certains domaines pour lesquels de nouveaux indicateurs peuvent s'avérer nécessaires. Dans certains de ces domaines, comme les inégalités de revenus au sein d'un même pays, différents indicateurs comme le coefficient de Gini ou le ratio de Palma peuvent être utilisés en fonction des objectifs. Il est donc important d'évaluer les diverses options envisageables pour suivre le programme pour l'après-2015. Dans d'autres domaines, un seul indicateur peut s'avérer insuffisant et il faudra retenir à la place une suite ou un groupe d'indicateurs.

115. Le nouveau programme de développement doit être l'occasion de faire davantage le lien entre objectifs et cibles et, dans ce contexte, il s'avérerait utile d'explorer des modalités d'établissement des rapports qui favorisent cette évolution. L'amélioration de l'accès à l'énergie peut par exemple avoir un effet positif sur la sécurité alimentaire en améliorant la productivité, les conditions d'entreposage et les transports. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement estime par exemple qu'il faudrait mieux lier entre eux les impératifs de durabilité pour les domaines qui sont par nature interdépendants, comme l'agriculture, la population, la croissance économique, les ressources en eau et l'énergie. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a fait observer qu'il est impossible de détacher l'objectif de durabilité des activités de production, puisque celles-ci ont un impact direct sur l'environnement et les ressources naturelles. Quant au Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, mené tous les 5 ou 10 ans, c'est la source la plus complète de données internationales sur les forêts mais beaucoup des aspects socioéconomiques y sont ignorés. Les indicateurs mis au point pour les

14-30371 **25/30**

objectifs de développement durable par le Réseau des solutions pour le développement durable sont aussi une piste intéressante.

- 116. Les capacités politiques et institutionnelles ou les lacunes en matière de gouvernance doivent faire l'objet d'évaluations qualitatives. Le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement ne comprend pas d'indicateurs sur la gouvernance et l'état de droit, la consolidation de la paix et les conflits, ni d'indicateurs de satisfaction, de perceptions et d'attitudes, et il ne traite pas des aspects macroéconomiques et du développement structurel qui tous jouent pourtant un rôle essentiel pour déterminer l'efficacité des interventions de développement. Les indicateurs concernant la gouvernance permettent de saisir les grands processus gouvernementaux et les résultats de développement dans tous les pays.
- 117. Il faudra aussi intégrer aux indicateurs la dynamique des populations qui peut parfois aggraver la situation ou au contraire faciliter le règlement des problèmes de développement. Dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, la dynamique des populations peut informer des indicateurs comme l'universalité d'accès aux services d'hygiène sexuelle et procréative, les politiques fiscales et la protection sociale, tous extrêmement importants pour ce qui est du développement durable.
- 118. Les pays ont de plus en plus souvent recours à des enquêtes auprès des ménages pour évaluer les progrès accomplis pour plusieurs mesures du développement, comme la santé, l'éducation et les recettes et la consommation. Si de telles enquêtes représentatives et comparables sont désormais plus fréquentes et régulières, elles restent rares dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ainsi qu'en Afrique subsaharienne ¹¹.
- 119. Il est indispensable de renforcer les systèmes de collecte et d'analyse des données administratives et des statistiques vitales dans les pays en développement pour répondre aux besoins en données nationales. Il faut aussi améliorer les capacités nationales d'élaboration des questionnaires pour les enquêtes sur les ménages. Ce type d'enquêtes pourrait ainsi être mis à profit pour produire des données ne figurant pas dans les fichiers de l'administration et de l'état civil. L'efficacité des systèmes de collecte de données administratives et des enquêtes sur les ménages requiert des outils informatiques adaptés.
- 120. Des progrès notables ont été accomplis au cours des dernières années dans la production et l'accessibilité des données en temps utile. À l'avenir, il faudra impérativement examiner le rôle des nouvelles technologies, comme les systèmes de géopositionnement, les téléphones mobiles et Internet, en étudiant leurs points forts et leurs faiblesses.
- 121. Dans de nombreux pays en développement, les technologies mobiles sont de plus en plus souvent exploitées comme des sources de données permettant de suivre les services fournis et la participation citoyenne en général. Par ailleurs, l'essor des nouvelles technologies et des mégadonnées fait ressortir le lien entre sources d'information publiques et privées. Il faudra donc envisager d'instaurer des partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile pour promouvoir un suivi de qualité.

Voir le PovcalNet de la Banque mondiale, à l'adresse http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm?4, pour une liste des enquêtes sur les ménages ventilée par pays.

- 122. Dans la résolution 68/261 de l'Assemblée générale, les États Membres ont adopté les Principes fondamentaux de la statistique officielle, en définissant les valeurs et principes fondamentaux régissant les travaux statistiques et la production et la diffusion des données. Ces principes doivent être au cœur des efforts qui seront déployés à l'avenir à l'échelle nationale, régionale et mondiale.
- 123. Enfin, le plus important reste de développer et de renforcer les capacités des bureaux de statistique nationaux des pays en développement en ce qui concerne la production et la collecte de données de qualité sur les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, car c'est là la condition même d'un suivi et d'une communication de l'information efficaces.

V. Recommandations

124. Pour venir à bout des défis considérables qui se présentent et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 en assurant la durabilité des progrès accomplis, il faudra tenir compte de ceux que l'on appelle, dans le présent rapport, les principaux facilitateurs et catalyseurs du développement, promouvoir un développement sans exclusive et améliorer la mesure, le suivi et l'examen des résultats. Le succès d'une telle approche repose sur l'efficacité de la coopération et de la coordination internationales. C'est dans cette perspective que les recommandations ci-après sont faites.

Facilitateurs et catalyseurs des progrès en matière de développement

- 125. Les gouvernements devraient poursuivre la mise en œuvre des stratégies nationales de développement pour pouvoir atteindre plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement et consolider les acquis. L'application de politiques efficaces dans le cadre des stratégies nationales de développement constituera le socle de l'exécution du programme de développement pour l'après-2015.
- 126. Les gouvernements sont engagés à instaurer des conditions propices à la paix, la sécurité et la stabilité et à promouvoir les droits de l'homme, notamment les droits des femmes et ceux des autres groupes défavorisés. Ils devraient aussi réaffirmer leur engagement en faveur de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance et renforcer leurs capacités dans ce domaine, notamment par le dialogue politique, la promotion de l'accès à la justice et la participation des citoyens à la prise de décisions.
- 127. Les acteurs du développement à tous les niveaux mondial, régional, national, infranational et local devraient prendre des mesures pour réformer et renforcer les institutions, en particulier les institutions publiques, pour qu'elles soient à même d'accomplir plus rapidement des progrès en ce qui concerne le développement, de consolider les acquis et de passer au programme de développement pour l'après-2015.
- 128. La communauté internationale et les gouvernements devraient continuer de mettre l'accent sur les sciences, la technologie, l'innovation et les aspects culturels

14-30371 **27/30**

du développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et aller encore plus loin, comme promis dans la déclaration ministérielle de 2013.

129. Tout en restant maîtres du développement national, les gouvernements devraient encourager une réelle participation de la société civile et des autres parties prenantes aux processus de planification nationaux pour accomplir plus rapidement des progrès, mettre en place de solides institutions et adopter des politiques cohérentes.

Continuer à réaliser des progrès grâce à un développement sans exclusive

- 130. La communauté internationale devrait concevoir un programme unifié et universel de développement pour l'après-2015 en tenant compte des liens entre réduction de la pauvreté et développement durable. Pour ce faire, il faudra promouvoir la réalisation d'un développement équitable, durable et sans exclusive en s'attaquant aux divers aspects de l'inégalité et de l'exclusion, qui ne sont pas tous liés aux revenus.
- 131. Par ailleurs, le cadre adopté pour l'après-2015 devrait procéder d'une approche intergénérationnelle sur la voie d'un développement sans exclusive, qui tienne compte sur un pied d'égalité des besoins des enfants, de leurs parents, des actifs et des personnes âgées, pour lutter contre les inégalités qui peuvent s'accumuler au fil du temps.
- 132. La communauté internationale est invitée à coordonner les mesures économiques et financières à l'échelle mondiale pour limiter la volatilité et les risques sur le plan macroéconomique, qui touchent le plus souvent les pays en développement, qui ont beaucoup de mal à s'intégrer à l'économie mondiale.
- 133. Il faudrait conclure un nouveau partenariat mondial pour un développement durable sans exclusive qui remédie aux déséquilibres systémiques mondiaux, en particulier dans les domaines de l'aide, du commerce, de la finance, des investissements, des transferts de technologie et des changements climatiques.
- 134. La communauté internationale, les gouvernements et tous les acteurs de développement sont fortement encouragés à conclure des partenariats multipartites sans exclusive qui impliquent davantage les commissions régionales, les banques régionales de développement et les institutions financières, le secteur privé, la société civile et la communauté scientifique, pour informer et influencer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'établissement et la prochaine application du programme de développement pour l'après-2015.
- 135. Les gouvernements à tous les niveaux sont engagés à favoriser de vastes transformations sur les plans social, économique et environnemental en les intégrant au mieux, en particulier en faveur de ceux qui vivent dans la pauvreté ou sont victimes d'autres formes d'exclusion, au moyen de politiques et d'interventions permettant de venir à bout des obstacles structurels entravant le développement et de promouvoir le changement de manière cohérente et globale.
- 136. Dans le cadre de leurs stratégies de développement nationales, les gouvernements sont invités à ajuster leurs politiques de croissance économique pour favoriser une évolution structurelle qui mette l'accent sur la création d'emplois et le

travail décent. Ils sont aussi invités à refondre leurs politiques en faveur d'une meilleure redistribution par la fiscalité et les dépenses publiques.

137. Les gouvernements sont fortement encouragés à inclure dans leurs stratégies nationales des mesures spéciales qui leur permettent de sortir les individus et leur famille de la pauvreté et d'éviter qu'ils n'y retombent. Ils sont aussi encouragés à concevoir et mettre en place des systèmes complémentaires de sécurité sociale universelle et de protection contre les risques extérieurs comme l'instabilité du marché du travail, la maladie ou les conditions climatiques pour que les individus et leur famille ne soient pas abandonnés à eux-mêmes.

Évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et au-delà

- 138. En collaboration avec toutes les parties concernées, les gouvernements sont encouragés à combler les lacunes statistiques en produisant des données fiables, accessibles et faciles à exploiter qui soient ventilées notamment selon le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou le milieu urbain ou rural, avec des points de référence clairs.
- 139. Les gouvernements sont encouragés à exploiter davantage les données pour élaborer des politiques convenablement informées et évaluer la qualité des services fournis, plutôt que de se concentrer uniquement sur les cibles quantitatives. Ils sont aussi invités à renforcer leurs capacités statistiques en étendant l'utilisation des sources de données administratives et en effectuant régulièrement des enquêtes normalisées sur les ménages dans un souci de suivi.
- 140. La communauté statistique devrait appuyer le développement de cadres de suivi pour l'après-2015, en tenant compte des enseignements tirés lors du processus d'évaluation des progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, afin de veiller à ce que les objectifs, cibles et indicateurs retenus soient bien mesurables à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Elle devrait aussi proposer et développer des indicateurs pour les nouveaux problèmes auxquels il faudra s'attaquer dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, comme l'inégalité, la durabilité, la dynamique des populations et la gouvernance, en étudiant les liens existants entre ces indicateurs. De nouvelles directives devront être mises au point en ce qui concerne les sources de données et les méthodes de collecte pour les nouveaux problèmes pour lesquels on ne dispose pas d'instruments de mesure appropriés.
- 141. Les entités des Nations Unies et tous les acteurs concernés devraient coordonner leurs initiatives de renforcement des capacités statistiques nationales pour pouvoir suivre les progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et dans le cadre plus large du programme de développement.
- 142. Les ressources gouvernementales doivent être mises à profit pour améliorer les capacités des systèmes nationaux de statistique au terme d'une évaluation détaillée des trous de couverture et étoffer les moyens connexes grâce à un vaste programme de développement des statistiques sur le long terme.
- 143. En faisant fond sur le cadre de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et en étroite coopération avec la communauté statistique, la communauté internationale est invitée à mettre au point un ensemble limité

14-30371 **29/30**

d'indicateurs bien définis, pertinents et mesurables pour évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

144. La communauté internationale est également invitée à susciter une dynamique propice au respect des engagements pris en faveur d'objectifs de développement assortis de délais à l'échelle nationale, régionale et mondiale, parallèlement à d'autres efforts. Il faudra pouvoir compter sur des données fiables et transparentes pour évaluer les progrès accomplis en la matière, ainsi que sur des mécanismes d'examen, de suivi et de définition des responsabilités efficaces.

145. L'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil économique et social, devraient faire fond sur les mécanismes existants et renforcer les plateformes de suivi et de responsabilisation quant aux engagements pris en faveur du développement.